

HABITAT & COLLECTIVITES LOCALES N°71

Informations du 13 au 19 octobre 2007



JOURNAL OFFICIEL du 13 au 19 octobre 2007

Logements produits par les organismes d'habitations à loyer modéré cédés à des personnes physiques
Décret n° 2007-1464 du 12 octobre 2007 relatif aux opérations d'accèsion à la propriété réalisées par les organismes d'habitations à loyer modéré et modifiant le code de la construction et de l'habitation (partie réglementaire)

J.O n° 239 du 14 octobre 2007 page 16976 - texte n° 23 - NOR: MLVU0762253D

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MLVU0762253D>

Code de la construction et de l'habitation (partie réglementaire)

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnCode?commun=&code=CCONSTRRR.rcv>

Coût de la construction - Indice du deuxième trimestre de 2007

Avis relatif à l'indice du coût de la construction du deuxième trimestre de 2007

J.O n° 241 du 17 octobre 2007 page 17141 - texte n° 129 - NOR: ECES0768233V

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=ECES0768233V>

INSEE - Coût de la construction - 2007-10-12

http://www.insee.fr/fr/indicateur/indic_conj/donnees/doc_idconj_31.pdf

Loyers - Indice de référence du deuxième trimestre de 2007

Avis relatif à l'indice de référence des loyers du deuxième trimestre de 2007

J.O n° 241 du 17 octobre 2007 page 17141 - texte n° 130 - NOR: ECES0768246V

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=ECES0768246V>

INSEE - Loyers - 2007-10-12

http://www.insee.fr/fr/indicateur/indic_conj/donnees/doc_idconj_35.pdf

UNION EUROPEENNE

Performance énergétique des bâtiments: la Commission intente une action à l'encontre de la France

La Commission européenne a envoyé un avis motivé – dernière étape avant la saisine de la Cour de justice – à la France et à la Lettonie car ces deux Etats n'ont pas notifié s'ils ont appliqué les mesures exigées par la directive sur la performance énergétique des bâtiments. Les mesures en question auraient dû être transposées avant le 4 janvier 2006. Le but de la directive est une réduction significative de la consommation d'énergie dans les bâtiments, c'est-à-dire l'un des principaux moyens d'atténuer le changement climatique...

Commission Européenne [IP/07/1525](http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1525&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr) - 2007-10-17

[http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?](http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1525&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr)

[reference=IP/07/1525&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr](http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1525&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr)

LA BEI, en partenariat avec le groupe caisse d'épargne: 350 millions d'euros pour des bâtiments éco-efficents

Le Ministère de l'Ecologie, du développement et de l'aménagement durables, la Banque européenne d'investissement (BEI) et le Groupe Caisse d'Epargne s'associent pour soutenir les investissements publics visant la construction ou la réhabilitation de bâtiments publics s'inscrivant dans la lutte contre le réchauffement climatique et une meilleure gestion de l'environnement naturel et urbain. Une déclaration d'intention portant sur 350 millions d'euros, a été signé à Paris le 16 octobre 2007. Cette déclaration d'intention s'inscrit dans le programme « Haute Qualité Energie Environnement » (HQEE), conçu en concertation avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)...

Banque européenne d'investissement [BEI/07/103](http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=BEI/07/103&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr) - 2007-10-16

[http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?](http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=BEI/07/103&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr)

[reference=BEI/07/103&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr](http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=BEI/07/103&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr)

France : 350 millions de la BEI pour des bâtiments publics éco-efficents

<http://www.eib.org/infocentre/press/index.htm>

CIRCULAIRES

Taxe foncière sur les propriétés bâties - Base d'imposition

Immeubles à usage locatif situés en zones urbaines sensibles (ZUS) - Abattement de 30 %. (Article 33 de la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale).

B.O Impôts - Circulaire 6 C-3-07 n° 112 - 2007-10-12 - NOR: ECEL0720554 J

<http://alize.finances.gouv.fr/dgiboi/boi2007/6IDL PUB/textes/6c307/6c307.pdf>

Droit de la publicité foncière - Saisie immobilière

La réforme de la saisie immobilière entend accélérer et simplifier la procédure de saisie en permettant la vente amiable sur autorisation judiciaire. La présente instruction a pour objet de présenter les conséquences au regard des règles régissant la publicité foncière des modifications apportées à la procédure de saisie immobilière par l'ordonnance et le décret précités...

B.O Impôts - Circulaire 10 D-5-07 n° 112 - 2007-10-12 - NOR: BUDL0700089 J

<http://alize.finances.gouv.fr/dgiboi/boi2007/10PF PUB/textes/10d507/10d507.pdf>

Programmes de construction - Etude de sécurité publique

Application de l'article L. 111-3-1 du code de l'urbanisme : étude de sécurité publique, dans le cadre des études préalables à la réalisation des projets d'aménagement, des équipements collectifs et des programmes de construction...

B.O Intérieur - Circulaire - 2007-10-01 - NOR: INTK0700103C

http://www.interieur.gouv.fr/misill/sections/a_votre_service/lois_decrets_et_circulaires/2007/intk0700103c/view

JURISPRUDENCE

Certificat d'urbanisme - Zone inondable

Il est constant que la COMMUNE, située au bord de la rivière la Voulzie et non loin du confluent de ce cours d'eau avec la Seine, a connu dans le passé d'importantes inondations, notamment lors des grandes crues de 1910 et de 1955. Si des travaux ont été réalisés en amont il n'est pas établi, contrairement à ce que soutient M. et même si la commune ne figure ni dans la liste des zones inondables établie par le préfet de Région ni dans celle pour lesquelles le préfet du Département a prévu un plan de prévention des risques d'inondation, que ces travaux soient de nature à écarter définitivement le risque d'une submersion comparable à celle de la crue centennale de référence de 1910. C'est dès lors à juste titre que la commune a, lors de la révision du plan d'occupation des sols de 2001, prévu la définition de secteurs inondables correspondant aux parties urbaines dont la cote altimétrique est inférieure à la cote 55,5 m NGF constatée en 1910, pour lesquels des dispositions spécifiques, concernant notamment le niveau du premier plancher habitable, ont été édictées...

Cour Administrative d'Appel de Paris N° 04PA03223 - 2007-09-20

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnDocument?base=JADE&nod=J1XCX2007X09X000000403223>

REPONSES MINISTERIELLES

Réduction de taxe de publicité foncière pour les acquisitions d'immeubles ruraux (art. 1594 F quinquies du CGI)

L'article 1594 F quinquies D du code général des impôts (CGI) soumet à la taxe de publicité foncière au taux réduit de 0,60 % les acquisitions d'immeubles ruraux à la double condition, d'une part, qu'au jour de l'acquisition les immeubles soient exploités en vertu d'un bail consenti à l'acquéreur, son conjoint, ses ascendants ou aux ascendants de son conjoint et enregistré ou déclaré depuis au moins deux ans et, d'autre part, que l'acquéreur prenne l'engagement, pour lui et ses ayants cause à titre gratuit, de mettre personnellement en valeur lesdits biens pendant un délai minimal de cinq ans à compter de la date du transfert de la propriété. Par suite, la déchéance de ce régime de faveur est encourue en principe, d'une part, en cas de cessation de l'exploitation personnelle par l'acquéreur ou ses ayants cause à titre gratuit, ou par le descendant installé, dans le délai de cinq ans à compter de l'acquisition, ou, d'autre part, en cas d'aliénation à titre onéreux en totalité ou en partie du fonds dans le même délai. Cela étant, des dérogations expresses sont prévues en faveur des sociétés civiles agricoles, qui comprennent les groupements fonciers agricoles (GFA), les groupements d'exploitation en commun (GAEC), les exploitations agricoles à responsabilité agricole (EARL), les sociétés civiles d'exploitation agricole (SCEA) et les groupements fonciers ruraux (GFR)...

Sénat - 2007-10-11 - Réponse ministérielle N° 00668

<http://www.senat.fr/basile/visio.do?id=qSEQ070700668>

REPONSES MINISTERIELLES (suite)

Travailleurs saisonniers - Logement

Afin d'améliorer l'accueil des travailleurs saisonniers, des maisons des saisonniers ont été créées à l'initiative et avec l'appui des collectivités territoriales, de l'État et, dans certains cas, du Fonds social européen (FSE). Ces maisons des saisonniers sont des lieux d'accueil, d'information et de services ; ce sont des espaces d'échange et de dialogue. Elles ont pour mission de renseigner et de conseiller sur le logement, l'emploi, les droits sociaux, la formation professionnelle, la vie en station, la santé. Elles sont au nombre de 26, 12 en zone de montagne et 14 sur le littoral. En matière de logement, il convient de rappeler que l'État et l'Union d'économie sociale pour le logement (UESL) ont signé, le 15 juillet 2004, une convention permettant d'assouplir, pendant une phase expérimentale de trois ans, les conditions d'intervention du 1 % logement, dans le financement de logements destinés aux salariés saisonniers...

Assemblée Nationale - 2007-10-09 - Réponse Ministérielle N° 1170

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-1170QE.htm>

Guide du logement aidé pour les salariés saisonniers du tourisme à l'usage des élus locaux

http://www.logement.gouv.fr/IMG/pdf/guide_salaries_saisonniers.pdf

Assimilation des emplacements de stationnement pour nomades à des logements locatifs sociaux

Les aires permanentes d'accueil des gens du voyage n'entrent pas dans la définition des logements locatifs sociaux de l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation.

Sénat - 2007-10-11 - Réponse ministérielle N° 01702

<http://www.senat.fr/basile/visio.do?id=qSEQ070801702>

Situation des propriétaires d'immeubles d'habitation concernés par un risque d'effondrement minier brutal

Dès lors que les habitations construites sur des terrains présentant des risques d'effondrement ne figurent pas au rang des exonérations expressément prévues par la loi, celles-ci restent assujetties à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cela étant, les modalités d'évaluation des valeurs locatives des propriétés bâties permettent de prendre en compte cette situation. En effet, même si une propriété n'a fait en elle-même l'objet d'aucune modification, sa valeur locative peut varier en raison de phénomènes extérieurs qui n'affectent pas la structure même de la construction mais seulement son environnement immédiat...

Assemblée Nationale - 2007-10-09 - Réponse Ministérielle N° 1435

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-1435QE.htm>

Carte communale

L'article L. 111-7 du code de l'urbanisme dans sa rédaction issue, notamment, de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain du 13 décembre 2000 ne prévoit pas, pour les communes qui élaborent une carte communale, la possibilité de surseoir à statuer sur les demandes de permis de construire. Dans ces dernières, pour les cas évoqués, il conviendra de faire application des dispositions du règlement national d'urbanisme contenues dans le code de l'urbanisme. Ces dispositions prévoient un certain nombre d'hypothèses dans lesquelles il est possible de refuser la délivrance d'un permis de construire....

Sénat - 2007-10-11 - Réponse ministérielle N° 01181

<http://www.senat.fr/basile/visio.do?id=qSEQ070701181>

Règles applicables en matière de tailles minimales de terrains constructibles

L'article R. 111-2 du code de l'urbanisme prévoit que le « permis de construire peut être refusé ou n'être accordé que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions, par leur situation ou leurs dimensions, sont de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique. Il en est de même si les constructions projetées, par leur implantation à proximité d'autres installations, leurs caractéristiques ou leur situation sont de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique ». C'est en s'appuyant sur ces dispositions qu'un permis de construire pourra être éventuellement refusé si les dimensions d'un terrain ne permettent pas de réaliser un assainissement conforme aux dispositions législatives et réglementaires...

Sénat - 2007-10-11 - Réponse ministérielle N° 01150

<http://www.senat.fr/basile/visio.do?id=qSEQ070701150>

REPONSES MINISTERIELLES (suite)

Autorisation d'assainissement individuel en zone U

La lecture combinée des deux articles L. 421-5 et R. 123-5 du code de l'urbanisme ne permet de délivrer à un pétitionnaire un permis de construire avec un système d'assainissement individuel, en zone U, que dans un secteur où le zonage d'assainissement approuvé prévoit du collectif, et en l'attente de la réalisation des équipements publics dont l'échéancier doit être précisé. Hormis ce cas, un système d'assainissement individuel ne peut être autorisé en zone urbaine...

Sénat - 2007-10-11 - Réponse ministérielle N° 01149

<http://www.senat.fr/basile/visio.do?id=qSEQ070701149>

Code de l'urbanisme (partie législative)

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnCode?code=CURBANIL.rcv>

Code de l'urbanisme (partie réglementaire)

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnCode?code=CURBANIR.rcv>

Règles de caducité du permis de construire

Le délai de validité du permis de construire est suspendu depuis la date de la notification du recours au pétitionnaire jusqu'à la date de la notification de la décision juridictionnelle irrévocable à ce même pétitionnaire. La notification de la décision juridictionnelle irrévocable fait de nouveau courir le délai de validité du permis de construire pour la durée restant à courir ; celle-ci étant déterminée en ôtant du délai de validité du permis de construire (deux ans) le délai qui s'est écoulé depuis la notification de la décision accordant le permis de construire jusqu'à la notification du recours en annulation...

Assemblée Nationale - 2007-10-16 - Réponse Ministérielle N° 1174

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-1174QE.htm>

REVUE DU WEB

La mise en œuvre du droit au logement opposable

Le rapport sur le droit au logement opposable a été remis le 15 octobre à Nicolas Sarkozy par une délégation du comité de suivi de la loi sur le droit au logement opposable (Dalo). Ce texte du 5 mars 2007 institue le droit pour tout citoyen de se loger décentement et affirme la responsabilité de l'Etat et des collectivités locales à le faire respecter...

Premier Ministre - Pour en savoir plus - 2007-10-15

http://www.premier-ministre.gouv.fr/information/actualites_20/mise_oeuvre_droit_logement_57756.html

Christine Boutin, a reconnu que l'application du droit au logement opposable pourrait connaître "un petit bug" du fait de l'ampleur des constructions à entreprendre...

<http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0@2-3224,36-967269,0.html>

Droit au logement opposable Publication DGUHC, septembre 2007

<http://www.logement.gouv.fr/IMG/pdf/dalo.pdf>

Logement: Christine Boutin "n'exclut pas la possibilité" de réquisition

(...) *En ce qui concerne la préparation du plan hiver, je n'exclus pas la possibilité de réquisition de certains immeubles, cet hiver, si nous n'arrivons pas à répondre à la demande. La loi de réquisition existe, elle a été rarement appliquée, elle n'est pas obligatoirement d'une efficacité à 100% mais, compte tenu de la gravité de la situation, et de façon exceptionnelle, je n'exclus pas la possibilité d'user de ce droit de réquisition dans les zones tendues(...)*

Le Moniteur Expert - 2007-10-17

<http://www.lemoniteur-expert.com/depeches/depeche.asp?t=2&acces=0&id=DCB2CDD0C&mode=0>

Ville entretiens de l'habitat : habitat privé & droit au logement opposable

L'Agence nationale de l'habitat a tenu ses VIIIe entretiens sur le thème du droit au logement opposable mardi 9 octobre. Devant plus de 700 participants, Christine Boutin, Ministre du Logement et de la Ville et Philippe Pelletier, Président de l'Anah, ont souligné la forte implication du parc privé dans le logement des personnes les plus fragiles, et ont fixé trois orientations pour favoriser la mise en œuvre de la loi Dalo...

Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) - Communiqué de presse - 2007-10-15

http://www.anah.fr/actualite/infos/pdf/CP_15-10-07.pdf

Le discours de Philippe PELLETIER

http://www.anah.fr/actualite/infos/pdf/Discours_PHP-09-10-07.pdf

REVUE DU WEB (suite)

Mettre la politique du territoire et du logement au service de la croissance

(...)Le logement doit être un enjeu prioritaire pour notre pays. En effet, la question du logement conditionne en grande partie la cohésion de notre société, entre les générations mais également entre les milieux sociaux. Une politique ambitieuse dans ce domaine peut en effet générer des bienfaits considérables, à la fois en terme de croissance, d'emploi et de qualité de vie.(...)

Commission pour la Libération de la Croissance Française - Premières conclusions - 2007-10-15

<http://www.liberationdelacroissance.fr/files/rapports/pconclusions/premieres-conclusions.pdf>

Commission pour la Libération de la Croissance Française - Politiques du logement en Europe

<http://www.liberationdelacroissance.fr/files/rapports/Pouvoir%20d'achat/DGUHC%20-%20Politiques%20du%20logement%20en%20Europe.pdf>

Commission Attali : l'Union sociale pour l'habitat demande à être auditionnée

L'Union sociale pour l'habitat, qui réunit les fédérations nationales d'organismes Hlm, a pris connaissance du chapitre consacré au logement du premier rapport de la Commission pour la libération de la croissance française. Ce rapport place fort justement le logement comme un élément essentiel à la croissance, et reconnaît l'ampleur des besoins à satisfaire. Mais une bonne partie des mesures qu'il suggère sont peu étayées et approfondies. Un travail complémentaire est nécessaire. A cette fin, alors qu'aucun débat n'a eu lieu avec le Mouvement Hlm, l'Union demande à être auditionnée par la Commission...

Union sociale pour l'habitat - Communiqué - 2007-10-16

<http://www.union-habitat.org/web/Ushgp.nsf/PWC/D5B526A682008C0FC1257376004BBCB3?opendocument>

Premier Ministre - Pour en savoir plus - 2007-10-15

http://www.premier-ministre.gouv.fr/information/actualites_20/commission_attali_remis_son_57755.html

Crise du logement : les agglomérations se mobilisent

A l'heure où les agglomérations sont pressenties pour exercer, à titre expérimental et par délégation de l'Etat, le rôle de garant du droit au logement opposable, l'AdCF et l'ACUF considèrent que de telles expérimentations n'ont de chances d'aboutir que si de nouvelles évolutions institutionnelles et de réelles garanties financières permettent aux intercommunalités d'agir, dans la durée, sur l'ensemble des maillons de la chaîne du logement. L'AdCF et l'ACUF soulignent notamment :

- La nécessité d'assurer une plus grande cohérence entre les politiques nationales du logement et les stratégies locales poursuivies par les communautés délégataires des aides à la pierre;
 - L'impératif de simplifier les mécanismes de financement du logement aidé aujourd'hui excessivement segmentés;
 - Le besoin d'« ajustement territorial » des aides fiscales de l'Etat et des mécanismes nationaux de solvabilisation des ménages avec les marchés immobiliers locaux;
 - La volonté des intercommunalités de disposer de véritables capacités de pilotage sur l'ensemble des leviers et instruments des politiques du logement;
 - L'absolue nécessité du maintien, voire de l'accroissement, de l'engagement financier de l'Etat après 2009 (fin du plan de cohésion sociale) pour répondre à une pénurie durable de logements...
- Association des Communautés de France - Communiqué de presse - 2007-10-16

Amélioration de la performance énergétique des logements existants

Le présent rapport constitue le fruit des réflexions menées sur « l'amélioration de la performance énergétique des logements existants » par le groupe de travail réuni autour de Philippe PELLETIER, Président de l'Anah. Les bâtiments représentent 23% des émissions de CO2 (dont 70% pour le résidentiel et 30% pour le tertiaire) et 46% de la consommation d'énergie finale...

Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) - 200710-11

<http://www.anah.fr/actualite/infos/pdf/SyntheseRapport-20-09-07.pdf>

Le rapport dans son intégralité

<http://www.anah.fr/actualite/infos/pdf/Ameliorationenergetique-TOMEI-RAPPORT-05-09-07.pdf>

Annexes et Bibliographie

http://www.anah.fr/actualite/infos/pdf/Ameliorationenergetique-TOMEII-ANNEXES_BIBLIO-05-09-07.pdf

Contributions

<http://www.anah.fr/actualite/infos/pdf/Ameliorationenergetique-TOMEIII-CONTRIBUTIONS.pdf>

REVUE DU WEB (suite)

La FFB et la FNTF lance un groupe de travail sur les éco-quartiers

Les objectifs de ce groupe de travail sont les suivants : Faire un état des lieux des réalisations et des projets concrets d'éco-quartiers. Cadrer, à partir de cet état des lieux, les actions prioritaires. Imaginer les infrastructures les plus à même de favoriser une mobilité à faible contenu carbone. Concevoir des solutions constructives adaptées tant au parc bâti existant qu'aux bâtiments neufs, conjuguant efficacité énergétique et énergies renouvelables, solutions individuelles et collectives (réseaux). Définir les indicateurs permettant de caractériser un éco-quartier. Recenser les obstacles techniques, méthodologiques, économiques, culturels... au développement des éco-quartiers en France. Proposer un programme d'actions à moyen terme pour faciliter le développement des éco-quartiers...

Fédération française du bâtiment - 2007-10-15

http://www.ffbatiment.fr/site/Espace_Public/uploade/Presse/ecoquartiers.pdf

Le financement des logements locatifs sociaux

Une enquête en cours menée par l'ACUF, l'ADCF, l'AMGVF, avec le concours de l'USH, montre l'évolution du financement du logement social dans le contexte de hausse des prix de l'immobilier constatée depuis 2001...

AMGVF - Grandes villes hebdo - Page 6 - 2007-10- 16

http://www.grandesvilles.org/IMG/pdf_GVH_723.pdf

La Fédération des Sem et Dexia créent un Club « Sem et PPP »

Lille, le 10 octobre 2007 - Dans le cadre du renouvellement de leur partenariat annuel, Dexia Crédit Local et la Fédération des Sociétés d'économie mixte (Sem) mettent en place un partenariat destiné à soutenir la réalisation de projets en partenariat public-privé (PPP)...

FNSEM - 2007-10-12

http://www.fedsem.fr/result_actu.php?ID=2079&cat=5&page=

EDF et les Sem signent une convention de partenariat en faveur de l'éco efficacité énergétique

Jacqueline Ollivier, Directeur de la Division Collectivités Territoriales d'EDF et Jean-Pierre Schosteck, Président de la Fédération des Sociétés d'économie mixte (Sem), ont signé un protocole d'accord à l'occasion de l'ouverture du Congrès des Sem, le 9 octobre à Lille. Cette convention doit favoriser la conduite d'actions et de travaux communs en matière d'éco efficacité énergétique et de développement durable. Signée à l'échelle nationale, elle sera déclinée au niveau local, à l'image de l'accord officiel entre EDF et l'ASSOSEM PACA, également conclu le 9 octobre 2007.

FNSEM - 2007-10-12

http://www.fedsem.fr/result_actu.php?ID=2081&cat=5&page=

Informations signalées et commentées par Guy Lemée <http://www.inventaires.fr> via la liste de diffusion (accès libre et gratuit) : <http://fr.groups.yahoo.com/group/logementssozialeconomielocale/>

Ce bulletin d'informations est édité en collaboration avec ACRD, société editrice de **IDVO** - Veille juridique et documentaire des Collectivités territoriales ([IDVO/"Informations légales"](http://www.inventaires.fr))

La diffusion de ce bulletin d'informations reste couverte par les droits du copyright.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter Guy Lemée, Directeur du cabinet *Inventaires* (<http://www.inventaires.fr>) à l'adresse courriel : contact@inventaires.fr

© 2008 *Inventaires* - Tous droits réservés